



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense,  
de la Coopération et de l'Immigration**

**Procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2013**

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 15 février 2013
2. Présentation du rapport annuel sur la Coopération au Développement par M. le Ministre Marc Spautz
3. Dossiers européens:
  - adoption de la liste des documents transmis entre le 29 juin et le 5 juillet 2013
  - présentation des documents qui sont dans la compétence de la commission:
    - COM(2013)422: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil: Quatrième rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2012)  
Rapporteur: M. Ben Fayot
    - COM(2013)451: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL adaptant à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne une série d'actes juridiques prévoyant le recours à la procédure de réglementation avec contrôle
    - COM(2013)452: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL adaptant à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne une série d'actes juridiques dans le domaine de la justice prévoyant le recours à la procédure de réglementation avec contrôle  
Rapporteur: M. Ben Fayot
    - COM(2013)468: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales  
Rapporteur: M. Marcel Oberweis
    - COM(2013)482: Proposition de DÉCISION DU CONSEIL autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le traité sur le commerce des armes  
Rapporteur: M. Marc Angel
4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Eugène Berger, M. Xavier Bettel, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Martine Mergen, M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer

M. Marc Spautz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire  
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération

Mme Rita Brors, Mme Francine Cocard, Administration parlementaire

Excusés : M. Fernand Boden, Mme Christine Doerner

\*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

\*

## **1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 15 février 2013**

Le projet de procès-verbal est adopté. Le représentant de la sensibilité politique ADR souhaiterait que les opinions minoritaires soient reproduites de forme plus détaillée.

## **2. Présentation du rapport annuel sur la Coopération au Développement par M. le Ministre Marc Spautz**

Monsieur le Ministre fait savoir que pour des raisons d'économie, il a été décidé de ne pas reproduire de photographies au rapport annuel sur la Coopération au Développement 2012. Il souligne qu'il a récemment repris le département de son prédécesseur et que la politique de coopération au développement restera dans la continuité, les investissements dans l'aide au développement étant des investissements dans le futur.

Cinq nouveautés par rapport aux années précédentes sont à évoquer :

- la mise en place par la nouvelle base juridique du comité interministériel en vue d'assurer la cohérence des politiques ;
- l'introduction d'un chapitre sur les rapports avec l'OCDE et la revue par les pairs du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE qui a émis une série de recommandations en 2012 ;
- l'introduction d'un chapitre sur les perspectives de « l'après-2015 » des Objectifs du Millénaire ;
- la mise en place d'une démarche plus systématique d'évaluation tant pour les ONG que pour les Programmes indicatifs de coopération (PIC) du Luxembourg avec les pays partenaires ;
- la présentation des projets avec les neuf pays partenaires sur la base des principes retenues en novembre 2011 à Busan, au quatrième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

Le Luxembourg assume le rôle de chef de file pour les bailleurs dans le secteur de la formation professionnelle au Cap Vert, au Sénégal et au Burkina Faso. Au

Nicaragua, le Luxembourg assume ce rôle dans le secteur du tourisme et au Kosovo dans le secteur de la santé. De plus, au Sénégal, la Belgique et le Luxembourg ont formalisé une coopération déléguée croisée où le Luxembourg reprend les activités de la coopération belge dans l'éducation et la formation professionnelle au centre du pays, tandis que la Belgique prend en charge les activités de la coopération luxembourgeoise dans l'hydraulique dans la zone nord du pays.

En 2012, l'aide publique au développement luxembourgeoise s'est établie à 310.447.808 euros. Le but de dépenser 1% du RNB pour l'aide publique au développement a été atteint en 2012 et cet engagement restera en vigueur pour les années à venir malgré la situation économique plus difficile. Les Pays-Bas ont annoncé une baisse de leur aide publique au développement, le taux pour l'Union européenne étant également en baisse (0,43% par rapport à 0,45% l'année précédente).

Le Ministère des Affaires étrangères gère et met en œuvre 84,53% de l'aide publique au développement luxembourgeoise. 70,94% sont dédiés à la coopération bilatérale et 29,06% à la coopération multilatérale. 13,24% ont été consacrés aux trois phases de l'aide humanitaire : l'urgence, la phase de transition et la prévention.

L'ensemble des ONG gère 18,45% de l'aide publique au développement luxembourgeoise. Un peu plus de 2% sont mis en œuvre par les ONG internationales, le reste revient aux 98 ONG agréées au Luxembourg. 19 accords-cadres de coopération ont été cofinancés avec des ONG en 2012 et 115 projets individuels de 45 ONG de développement ont été appuyés en 2012. Les secteurs soutenus par l'aide publique au développement luxembourgeoise sont surtout l'éducation et la santé, ainsi que l'agriculture. Une collaboration fructueuse se fait avec les agences LuxDevelopment et Proman (au nord du Mali). La participation publique dans le domaine de l'éducation au développement était de 1.856.786 euros en 2012.

L'appui aux programmes des Nations Unies, de l'Union européenne et autres concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines (agents de la coopération, coopérants, stagiaires, jeunes experts, assistants techniques et volontaires) au service de la coopération. 208 personnes étaient concernées en 2012.

Le Luxembourg est également présent, depuis le début des années 1990, dans des projets de microfinance.

La stratégie luxembourgeoise d'aide au développement restera inchangée.

### Débat

Monsieur le Ministre et sa collaboratrice répondent aux questions des membres de la commission. Il y a lieu de retenir les éléments suivants de la discussion.

« L'après-2015 » des Objectifs du Millénaire ne peut être dissocié du suivi de Rio +20 et des Objectifs de développement durable. En vue de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen 2015, le Luxembourg se concertera au niveau international et national.

Les critères de sélection et de qualité pour la sensibilisation et l'éducation au

développement sont en train d'être élaborés avec les ONG pour faire clairement la différence à l'auto-promotion des ONG.

L'aide triangulaire avec le Cap Vert et Sao Tomé-Principe se heurte au fait que le Cap Vert doit trouver son rôle envers le Sao Tomé-Principe. Les progrès se font à petits pas.

La coopération bilatérale se fait par le biais de programmes sectoriels au lieu de projets isolés. La conclusion d'accords-cadres avec des ONG est favorisée et un contrôle de qualité se fait, le Ministère n'intervenant pas dans l'organisation du travail des ONG.

Le Luxembourg n'est pas favorable à l'aide budgétaire générale qui ne permet pas un contrôle suffisant de l'utilisation des fonds. L'aide budgétaire sectorielle au Cap Vert est limitée à la formation professionnelle où le Luxembourg est chef de file de tous les bailleurs. Dans le futur, cette aide budgétaire sectorielle pourrait être augmentée avec un suivi plus poussé de certains indicateurs.

Le bilan du comité interministériel a récemment été soumis au Conseil de gouvernement. La sensibilisation au « fair trade » p. ex. concerne tous les départements ministériels (et aussi la Chambre des Députés) notamment par le biais du choix d'achat de café.

L'aide alimentaire se chiffre à 7% et touche les domaines de l'agriculture, de la pêche et du développement rural. L'achat d'aliments se fait sur place dans la mesure du possible.

### **3. Dossiers européens:**

#### **- adoption de la liste des documents transmis entre le 29 juin et le 5 juillet 2013**

La liste des documents est adoptée avec les modifications suivantes :

- le document COM(2013)453 est transmis à la Commission des Finances et du Budget ;
- le document COM(2013)479 est transmis à la Commission du Développement durable.

M. Marc Angel est nommé rapporteur pour le document COM(2013)485.

Mme Martine Mergen est nommée rapporteure du document JOIN(2013)22.

#### **- présentation des documents qui sont dans la compétence de la commission:**

#### **COM(2013)422: Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil: Quatrième rapport annuel sur l'immigration et l'asile (2012) Rapporteur: M. Ben Fayot**

La Communication évoque plusieurs éléments liés à l'immigration :

- L'année 2012 a vu augmenter le nombre de demandes d'asile de près de 10 %, en raison notamment du conflit syrien.
- Malgré des taux de chômage très élevés, de nombreux États membres ont connu une pénurie de main-d'œuvre et de compétences dans certains secteurs.
- Le ratio de dépendance économique des personnes âgées a atteint 26,8 % et est appelé à augmenter considérablement pour atteindre 52,6 % d'ici 2060.
- Des initiatives importantes ont été proposées, négociées et finalisées en 2012,

traduisant le dynamisme du processus d'élaboration des politiques dans le domaine de la migration et de l'asile et la nécessité croissante d'une action cohérente à l'échelle de l'Union européenne (Fonds « Asile et migration, EURODAC, système d'information Schengen SIS II, ...).

D'après les données d'Eurostat, la population totale de l'Union s'établissait, au 1er janvier 2012, à 503,7 millions d'individus. Les 20,7 millions de ressortissants de pays tiers résidant dans l'UE représentaient quelque 4,1 % de la population totale de l'Union, et ce pourcentage est supérieur à celui des citoyens de l'UE qui vivent dans un autre État membre (13,6 millions de personnes, soit 2,7 % de la population totale de l'UE). Près de 2,5 millions de premiers titres de séjour ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers en 2011. Le nombre de titres de séjour délivrés pour raisons familiales compte pour 30 % du total, contre 26 % de titres de séjour délivrés en vue de l'exercice d'une activité rémunérée, 21 % pour études, et 23 % pour diverses autres raisons (telles que des raisons liées à la protection, au séjour sans droit de travailler). La plupart des titres de séjour ont été délivrés en 2011 à des ressortissants ukrainiens (environ 204.000), américains (environ 189.000), indiens (environ 179.000), chinois (environ 153.000) et marocains (environ 120.000). Le nombre total de demandes d'asile a augmenté de 9,7 % en 2012, par rapport à 2011, s'établissant à un peu plus de 330.000, en raison avant tout d'une arrivée plus massive de demandeurs d'asile en provenance de Syrie (soit au total quelque 23.510 personnes en 2012). Certains États membres ont connu une augmentation des demandes sans fondement introduites par des citoyens originaires de Serbie, de l'ancienne République yougoslave de Macédoine et, dans une certaine mesure, de Bosnie-Herzégovine, après la libéralisation du régime des visas.

En 2012 une protection a été accordée en première instance à un total de 71.580 demandeurs d'asile, ce qui représente environ 27 % de l'ensemble des décisions prises. L'année 2012 a connu une légère augmentation du nombre de mineurs non accompagnés demandant une protection internationale dans l'UE, qui est passé de 12.350 en 2011 à plus de 12.610 en 2012, l'Allemagne, la Suède, la Belgique et l'Autriche accueillant près de 70 % du nombre total de demandeurs. Ces mineurs non accompagnés viennent essentiellement d'Afghanistan (5.350), de Somalie (850), de Guinée (430) et du Pakistan (415).

Vu le développement de la situation démographique en Europe et la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, la migration peut s'avérer comme moteur de croissance. Par ailleurs, une politique des visas plus intelligente pourrait contribuer aux objectifs de croissance de la stratégie «Europe 2020» en permettant aux citoyens, notamment aux touristes, d'accéder plus facilement aux possibilités de voyage. En plus des partenariats pour la mobilité existants, des négociations ont été menées en 2012 avec le Maroc et la Tunisie sur de nouveaux partenariats pour la mobilité, portant notamment sur la facilitation de la mobilité et l'amélioration de la gestion de la migration régulière. L'UE a également entamé des discussions exploratoires avec l'Azerbaïdjan. Un dialogue structuré sur les migrations, la mobilité et la sécurité a été entamé avec la Jordanie, et pourrait déboucher sur un partenariat pour la mobilité. Des dialogues similaires suivront avec d'autres pays du sud de la Méditerranée lorsque la situation politique le permettra. Un autre cadre de coopération, les «programmes communs pour les migrations et la mobilité», est envisagé avec des pays prioritaires qui ne sont pas voisins de l'UE, comme c'est le cas de l'Inde.

Le rapporteur vient à la conclusion que la présente Communication donne un bon aperçu global sur la migration et les problèmes y liés (p. ex. la relocalisation des migrants à l'intérieur de l'Union européenne, les mineurs non accompagnés, la lutte contre la traite des êtres humains).

**COM(2013)451: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL adaptant à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne une série d'actes juridiques prévoyant le recours à la procédure de réglementation avec contrôle**

**COM(2013)452: Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL adaptant à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne une série d'actes juridiques dans le domaine de la justice prévoyant le recours à la procédure de réglementation avec contrôle**

**Rapporteur: M. Ben Fayot**

Les propositions de règlement portent sur la transposition d'un certain nombre d'actes d'exécution conformément à l'article 290 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

**COM(2013)468: RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS concernant la valeur ajoutée des stratégies macrorégionales**

**Rapporteur: M. Marcel Oberweis**

La présentation de ce document est reportée à une réunion ultérieure.

**COM(2013)482: Proposition de DÉCISION DU CONSEIL autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, le traité sur le commerce des armes**

**Rapporteur: M. Marc Angel**

La présente proposition vise à autoriser les États membres de l'Union européenne à ratifier le traité sur le commerce des armes adopté par les Nations unies le 2 avril 2013 après une longue période de négociations. Le traité se base sur la résolution 61/89 adoptée en 2006 ayant l'objectif de parvenir à un traité juridiquement contraignant introduisant davantage de responsabilité dans le commerce licite des armes conventionnelles grâce à l'établissement de normes internationales communes strictes pour l'importation, l'exportation et le transfert de ces armes. Certaines dispositions entrant dans les domaines réglementés par le marché intérieur, les États membres ne sont pas habilités à décider de façon autonome de signer et de ratifier le traité.

#### **4. Divers**

Le Président de la commission informe sur l'invitation à la conférence interparlementaire pour la PESC et la PSDC qui se tiendra du 4 au 6 septembre 2013 à Vilnius.

Luxembourg, le 5 août 2013

La secrétaire,  
Rita Brors

Le Président,  
Ben Fayot